znieff

- PROVENCE
- ALPES
- CÔTE D'AZUR

MODE D'EMPLOI

INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

ZONES NATURELLES D'INTERÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

SOMMAIRE

1 L'INVENTAIRE DES ZNIEFF - QU'EST-CE QUE C'EST ? 4

2 CONNAÎTRE LE PATRIMOINE NATUREL : POURQUOI FAIRE ? 6

2.1 A quoi sert la biodiversité ? 6
2.2 Le contexte national 6
2.3 La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un haut-lieu de la biodiversité 7

3 COMMENT LES ZNIEFF SONT-ELLES DÉLIMITÉES ? 8

3.1 Une ZNIEFF, qu'est-ce que c'est ? 8
3.2 Comment délimite-t-on une ZNIEFF ? 8
3.3 Qu'est-ce qu'une espèce ou un habitat déterminant ? 8
3.4 Quelle différence entre ZNIEFF de type I et ZNIEFF de type II ? 10

4 COMMENT CONSULTER L'INVENTAIRE DES ZNIEFF SUR INTERNET ? 12

4.1 Nature des informations disponibles 12
4.2 Comment accéder aux différentes informations disponibles ? 13

5 QUE CONTIENT LA FICHE DESCRIPTIVE ZNIEFF? 16

6 COMMENT BIEN UTILISER L'INVENTAIRE ZNIEFF ? 20

6.1 Un outil de connaissance, d'aide à la décision et de communication 20
6.2 Les ZNIEFF et les documents d'urbanisme et de planification 21
6.3 Les ZNIEFF et les projets d'aménagement 22
6.4 Les ZNIEFF, un outil de valorisation du patrimoine naturel 24

7 L'ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE ZNIEFF 26

7.1 Pourquoi actualiser l'inventaire des ZNIEFF ? 26
7.2 Quels sont les résultats pratiques de l'actualisation ? 26
7.3 Pourquoi certaines ZNIEFF ou parties de ZNIEFF du premier inventaire ne font-elles pas partie de l'inventaire actualisé ? 27
7.4 Quels sont les liens entre les ZNIEFF et les autres zonages ? 27

8 LES ACTEURS DE L'INVENTAIRE ZNIEFF 28

8.1 Les acteurs à l'échelle nationale 28
8.2 Les acteurs à l'échelle régionale 28

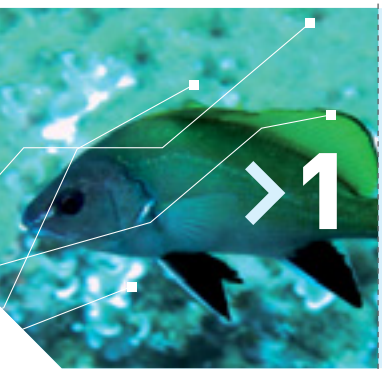

1 L'INVENTAIRE DES ZNIEFF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'inventaire des ZNIEFF est l'outil de connaissance de la biodiversité régionale.

Pour pouvoir prendre en compte la biodiversité dans la gestion des territoires, il faut disposer de la connaissance sur l'existence et l'intérêt des milieux et des espèces présents. Aujourd'hui l'inventaire des ZNIEFF constitue l'outil de connaissance privilégié, partagé et libre d'accès, permettant une première approche des enjeux du patrimoine naturel dans l'aménagement et le développement des territoires. Son objectif est d'identifier, de localiser et de décrire le patrimoine naturel régional, afin de le faire connaître et de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets.

Les ZNIEFF sont des « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ». Elles constituent le socle de l'inventaire du patrimoine naturel.

Cet inventaire national permet d'identifier et de délimiter les espaces d'intérêt patrimonial.
Il est dirigé par le ministère en charge de l'environnement, sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).
Coordonné dans chaque région par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), il repose sur une méthodologie rigoureuse et bénéficie de la contribution de la communauté scientifique et naturaliste régionale, qui apporte ses connaissances, son expertise et sa validation scientifique.

UN INVENTAIRE PERMANENT ET DES MISES À JOUR RÉGULIÈRES

Les ZNIEFF sont définies dans le cadre d'un programme national initié en 1982 par le ministère chargé de l'environnement. L'inventaire des ZNIEFF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été publié une première fois en 1988. Actualisé en 2004, il fera dorénavant l'objet de mises à jour régulières.

LE FONDEMENT LÉGISLATIF DE L'INVENTAIRE ZNIEFF EST PRÉCISÉ PAR LA LOI N°2002-276 DU 27 FÉVRIER 2002 RELATIVE À LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

L'article 109-N, III, (article L. 411-5 du code de l'environnement) mentionne qu'*« un inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national. On entend par inventaire du patrimoine naturel l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. L'État en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Ces inventaires sont conduits sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle ».*

LES ZNIEFF DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : UNE RICHESSE PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE

Aujourd'hui l'inventaire décrit :
- 828 zones terrestres pour 17 186 km²
soit 54% du territoire régional,
- 100 zones marines pour 922 km².

Avec 18 108 km², l'inventaire des ZNIEFF de Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une couverture du territoire deux fois plus élevée que la moyenne nationale.

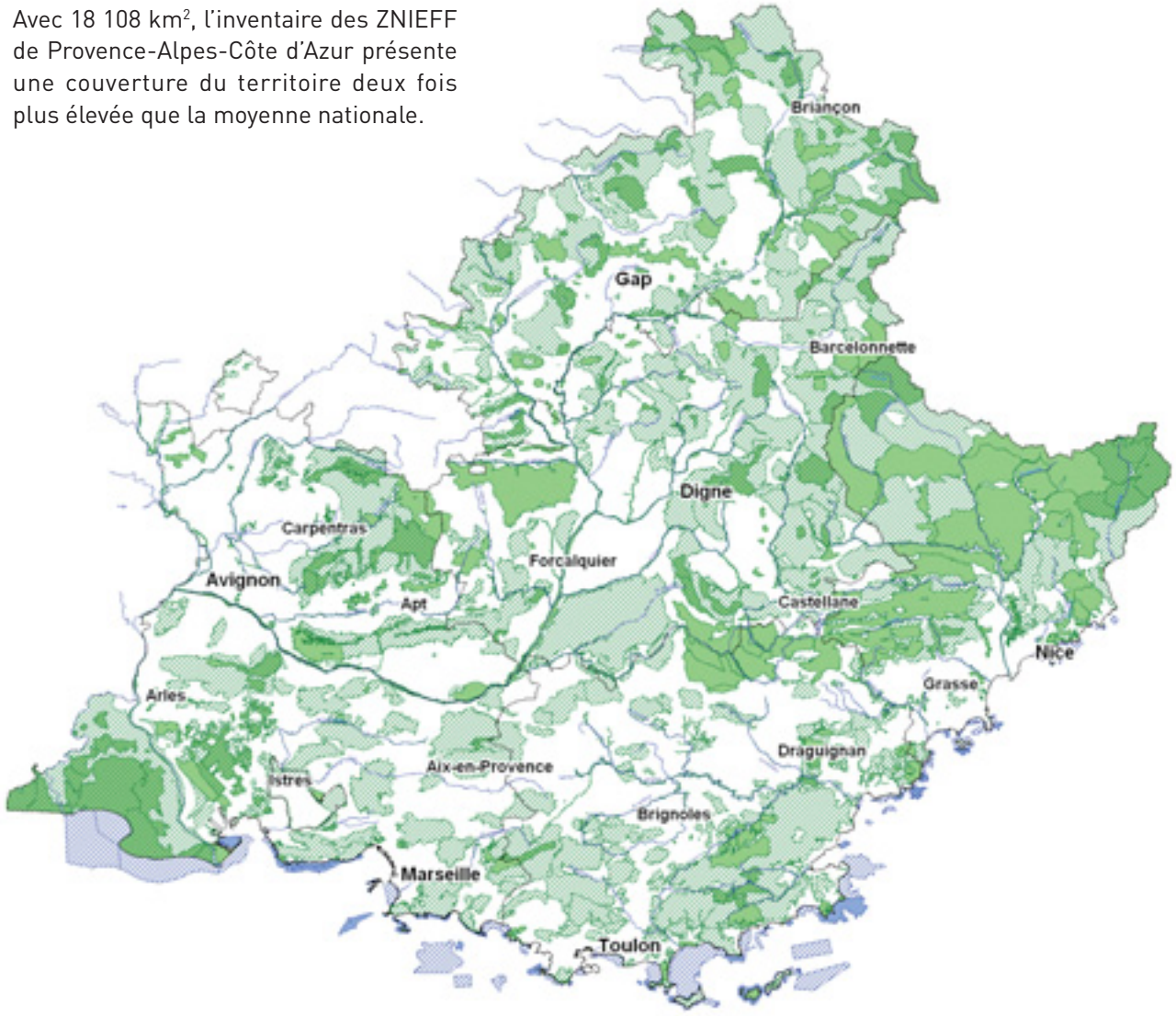

© IGN BD carto

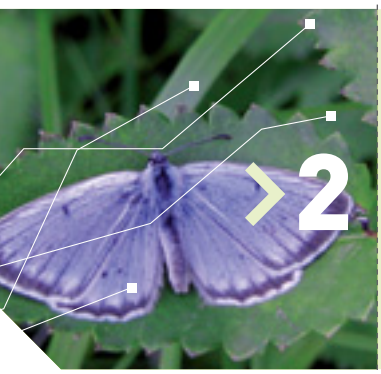

2 CONNAÎTRE LE PATRIMOINE NATUREL : POURQUOI FAIRE ?

2.1 À quoi sert la biodiversité ?

La biodiversité, ou diversité biologique, recouvre la diversité des écosystèmes, des espèces et du patrimoine génétique. La biodiversité fournit de nombreux biens et services aux hommes : production d'aliments, de matières premières animales et végétales (combustibles, fibres, médicaments, composés chimiques), mais aussi régulation et épuration des eaux, composition de l'atmosphère et stabilité du climat, maintien de la fertilité des sols, etc. Une grande partie des activités touristiques et récréatives repose sur la qualité des milieux naturels. La biodiversité garantit également la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes face aux perturbations, et notamment face au changement climatique global.

La biodiversité est un patrimoine essentiel pour le maintien de conditions naturelles favorables à l'espèce humaine. Sa protection est donc un enjeu vital pour l'humanité.

Pourtant, malgré une prise de conscience croissante, de nombreuses menaces pèsent toujours sur la biodiversité : fragmentation, dégradation et destruction des habitats naturels, surexploitation des ressources naturelles (pêche, forêt, sols), pollution des milieux, dissémination d'espèces envahissantes, etc.

2.2 Le contexte national

La France, en Europe et Outre-Mer, possède un patrimoine naturel d'intérêt mondial. En 2004, elle a adopté sa stratégie nationale pour la biodiversité, afin de stopper le déclin de la diversité biologique d'ici 2010. Les principaux défis à relever sont d'intégrer la préservation de la biodiversité au sein de toutes les politiques sectorielles, de renforcer les connaissances scientifiques, et de faire reconnaître la valeur à la fois économique et éthique du vivant. **C'est de la responsabilité de tous**. Cet objectif imposera un effort de mobilisation sans précédent de tous les acteurs : État, collectivités, associations, entreprises, citoyens.

Vallée de l'Esteron oriental - Clue d'Aiglun
ZNIEFF N° 06-146-118
CBNMP - V. Noble

2.3 La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un haut-lieu de la biodiversité

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire de rencontre entre les espaces biogéographiques méditerranéens et alpins. Le patrimoine naturel y est d'une richesse exceptionnelle, du fait de la diversité de ses écosystèmes terrestres et marins et des nombreuses espèces de la faune et de la flore associées. Dans ce contexte, maintenir la diversité des habitats et des espèces, et préserver le fonctionnement des écosystèmes apparaît comme un objectif prioritaire, en cohérence avec la stratégie nationale pour la biodiversité.

LE PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les espaces naturels - c'est-à-dire ni agricoles, ni urbanisés - couvrent les trois quarts du territoire régional. Ils sont constitués d'une très grande diversité de milieux, associant caractères méditerranéens et alpins. Les conditions écologiques, des neiges éternelles de la barre des Écrins jusqu'au littoral camarguais où terre et mer se confondent, sont très variées. Diversité de la topographie, des sols, des climats, mais aussi des usages se conjuguent ainsi pour produire une diversité biologique exceptionnelle. Ainsi, la flore de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 3 000 plantes à fleurs, (4 500 pour la France entière).

La faune et la flore comptent de très nombreuses espèces rares et endémiques, et de nombreuses espèces emblématiques, comme par exemple l'aigle de Bonelli, la tortue d'Hermann, ou encore dans le domaine marin, le mérou et l'herbier de posidonies. La biodiversité génère aussi des paysages naturels identitaires et uniques comme l'Estérel, le massif du Mercantour, la Camargue ou les îles d'Hyères.

L'économie touristique de la région (219 millions de nuitées en 2005) est fortement liée à l'attrait de ce patrimoine.

LES ZNIEFF, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Interrogés dans le cadre d'une enquête de la Direction Régionale de l'Environnement, 59 % des acteurs régionaux du développement et de l'aménagement considèrent que l'inventaire des ZNIEFF est un atout pour leur territoire. Il permet en effet :

- d'améliorer la connaissance du territoire et notamment celle des espaces à forte valeur patrimoniale,
- de prendre conscience de la valeur du vivant et du cadre de vie naturel,
- de mieux gérer le territoire, en préservant et en valorisant ses richesses,
- d'éclairer les prises de décisions politiques en matière d'aménagement du territoire,
- de faire connaître la qualité du territoire et de la valoriser pour le développement économique, notamment touristique.

3 COMMENT LES ZNIEFF SONT-ELLES DÉLIMITÉES ?

3.1 Une ZNIEFF, qu'est-ce que c'est ?

C'est une portion du territoire dans laquelle les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Une méthodologie d'inventaire, établie au niveau national, garantit la comparaison possible des résultats sur l'ensemble du territoire français.

Une ZNIEFF est :

- une **zone d'intérêt écologique**, participant au maintien des grands équilibres naturels,
- une **zone d'intérêt faunistique et floristique**, constituant le milieu de vie et l'habitat naturel d'espèces animales et végétales rares et caractéristiques du patrimoine naturel régional.

3.2 Comment délimite-t-on une ZNIEFF ?

La délimitation de chaque ZNIEFF repose sur une justification scientifique détaillée de son intérêt écologique et patrimonial. Elle se base en particulier sur la présence d'espèces ou d'habitats naturels dits **« déterminants »**.

La délimitation d'une ZNIEFF s'appuie ainsi sur :

- son **intérêt patrimonial** : la délimitation d'une ZNIEFF est justifiée par la présence d'un ou plusieurs habitats ou espèces dits « déterminants »,
- son **intérêt fonctionnel** : une ZNIEFF peut assurer un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels, comme la régulation ou l'épuration des eaux, la protection des sols ou encore la protection des ressources naturelles,
- d'éventuels **intérêts complémentaires** : outre ses qualités biologiques et écologiques, une ZNIEFF peut être remarquable par son paysage, son patrimoine géologique, historique ou pédagogique notamment.

3.3 Qu'est-ce qu'une espèce ou un habitat déterminant ?

Des espèces et habitats déterminants

Les **habitats déterminants** et les **espèces déterminantes** sont des éléments particulièrement importants de la biodiversité régionale, dont la liste a été dressée par la communauté scientifique pour disposer de critères d'identification, de délimitation et de description des ZNIEFF en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les habitats déterminants sont ceux qui contribuent à l'identification de la zone, pour leur valeur propre ou pour celle des espèces qu'ils abritent, en dehors de toute considération de surface.

La présence d'au moins un habitat déterminant ou bien d'une population d'une espèce déterminante suffit à justifier la description d'une ZNIEFF.

Des espèces et habitats remarquables

Une liste complémentaire mentionne les **autres habitats et espèces remarquables** non déterminants. Elle permet de compléter la description de la ZNIEFF.

Une qualification patrimoniale

Dans la méthodologie de l'inventaire ZNIEFF, espèces et habitats déterminants et remarquables constituent les **espèces et habitats** dits **d'intérêt patrimonial** pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Exemples d'habitats déterminants

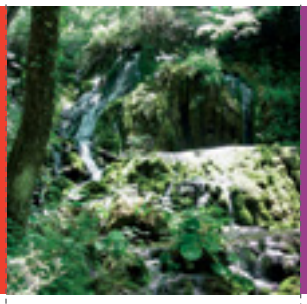

Dépôts de tufs
Formation de travertins à mousses, Angélique et Scolopendre
CBNMP – V. Noble

Biocénose coralligène
J.G. Harmelin

Pelouse de Crau à Asphodèle
Parcours substeppique de graminées et annuelles du Thero-brachypodietea
DIREN - R. Rolland

Falaises calcaires liguro-apennines
Faciès à Saxifraga lingulata
CBNMP – H. Michaud

QUE REGROUPE LA LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES ?

- **Les espèces en danger**, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) ou extraites de listes rouges[1].
- **Les espèces protégées par la loi**, ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national et régional.
- **Les espèces à intérêt patrimonial régional** (espèces en limite d'aire de répartition, stations disjointes, populations exceptionnelles par leurs effectifs...).

[1] Les listes rouges regroupent les espèces menacées au sens strict, très vulnérables du fait de leurs faibles effectifs ou de leurs tendances d'évolution alarmantes. Elles sont établies au niveau national et parfois régional.

Exemples d'espèces déterminantes

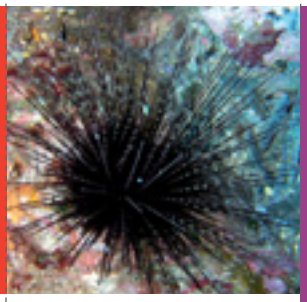

Oursin diadème
Centrostephanus longispinus
S. Ruitton

Criquet hérisson
Prionotropis hystrix ssp azami
GECEM - P. Orsini

◁ **Ciste ladanifère**
Cistus ladanifer ssp ladanifer
DIREN - D. Meyer

Saxifrage fausse diapensie
Saxifraga diapensioides
CBNA – J.C. Villaret

Cigogne blanche
Ciconia ciconia
GECEM - F. Dhermain

3.4 Quelle différence entre ZNIEFF de type I et ZNIEFF de type II ?

On décrit deux types de ZNIEFF, définies selon la méthodologie nationale :

Une **ZNIEFF de type I** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale.

Une **ZNIEFF de type II** est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Exemple de ZNIEFF de type I

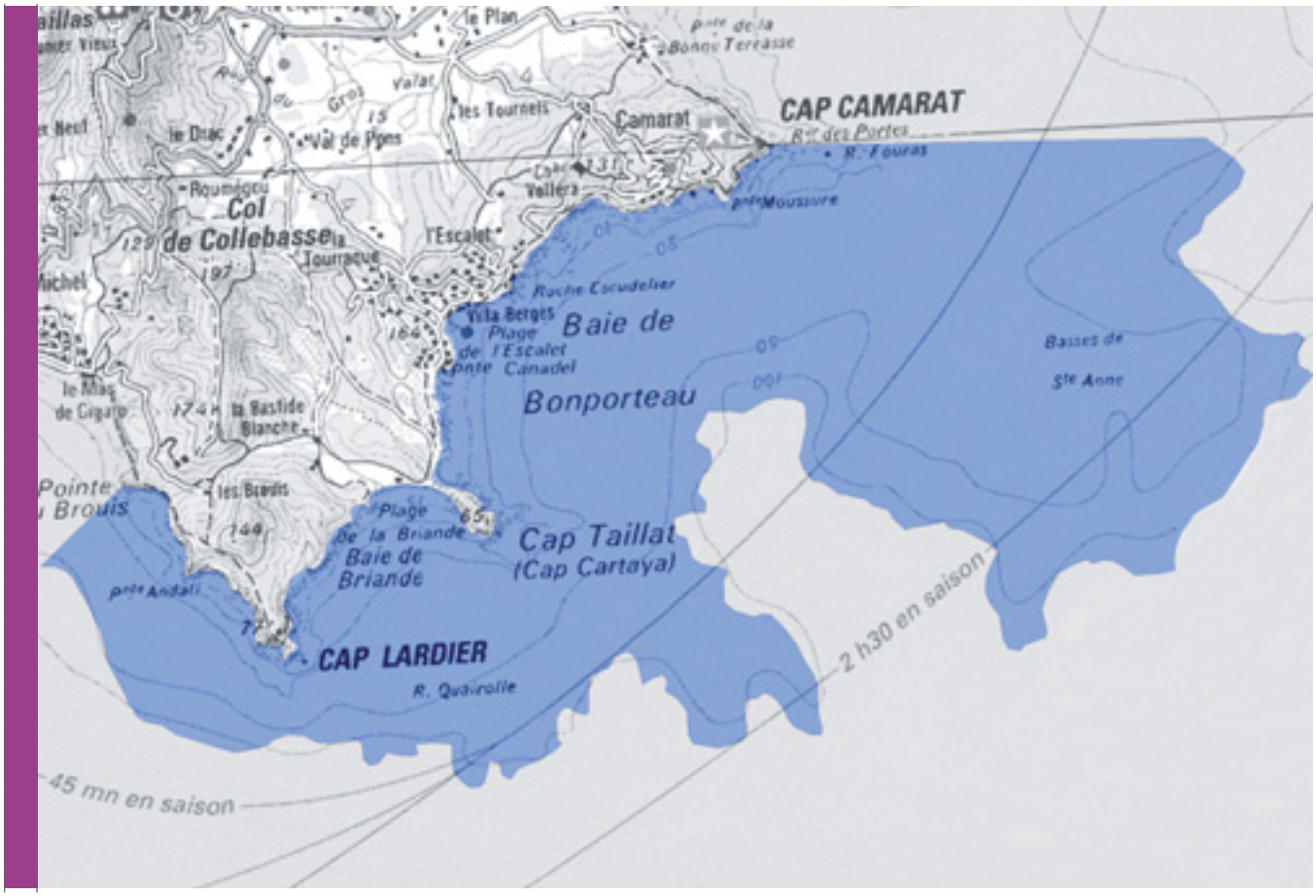

ZNIEFF n° 83-000-017 - Pointe d'Andati - Cap Camarat - © IGN SCAN100

Exemple de ZNIEFF de type II

BRIANCON
Puy-St-Pierre
Puy-St-André
Puy-Chalvin
Chap. Ste-Lucie
Villar-St-Pancra
Chap. Prelles
Chap. St-Hippolyte
St-Martin de Queyrières
Queyrières
Vallouise
Maison du Parc
Puy-St-Vincent
Chapelles
Station 1400
les Vigneaux
les Prés
Station 1600
Station
Chap. St-Sébastien
St-Antoine
Commune de Pelvoux
Pic de Montbrison
F. Dom.
de Montbrison
Serre Chevalier
Col de Prorel
Col des Hayes
Col des Combes
Col de Chauvet
Col de Buffère
Col de Bouchier
Col de Paraplan
Col de Peyre Eyraute
Col de Peyre Rouge
Col de Jean Rey
Col de Roche Noire
Col de Coste Rouge
Col de Grand Bois
Col de Bois Noir
Col de Bois Rond
Col de Bois Mallet
Col de Bois Mallet
Col de Bois Mallet

4 COMMENT CONSULTER L'INVENTAIRE DES ZNIEFF SUR INTERNET ?

http://www.paca.ecologie.gouv.fr

Toutes les informations contenues dans l'inventaire actualisé des ZNIEFF sont disponibles sur le site Internet de la DIREN de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

4.1 Nature des informations disponibles

Vous trouverez sur le site de la DIREN PACA les éléments suivants :

- des explications générales sur le **programme** ZNIEFF,
- le présent **mode d'emploi**,
- la **méthodologie détaillée** de l'inventaire ZNIEFF en Provence-Alpes-Côte d'Azur comprenant :
  - la notice de présentation de l'inventaire ZNIEFF,
  - diverses annexes : les listes des espèces et des habitats déterminants et remarquables, la description du patrimoine naturel régional à travers l'inventaire des ZNIEFF, les contributeurs et organismes « ressources ».
- la liste des ZNIEFF pour chacun des **six départements** de la région,
- la liste des ZNIEFF pour chaque commune de la région,
- une **cartographie interactive** en ligne permettant de superposer, à échelle variable et pour un territoire donné, les ZNIEFF et les autres données géographiques disponibles.
- les informations spécifiques **de chaque ZNIEFF** :
  - une **fiche descriptive**,
  - la **délimitation cartographique**, à une échelle variable de manière à correspondre à un document au format A4.

Sabot de Vénus
Cypripedium calceolus
CBNA

Géranium argenté
Geranium argenteum
CBNA - L. Botte

Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata face ventrale
ECOMED

4.2 Comment accéder aux différentes informations disponibles ?

À partir de la page d'accueil du site de la DIREN, vous pouvez accéder aux données de l'inventaire des ZNIEFF par trois chemins d'accès, qui proposent chacun des fonctionnalités différentes.

CHEMIN N° 1 pour avoir accès à la totalité des informations ZNIEFF :

Cliquer sur le menu déroulant de la rubrique « Biodiversité et paysages », puis sur « ZNIEFF » ou cliquer sur la flèche du menu déroulant « Accès direct », puis sur « ZNIEFF ».

La rubrique ZNIEFF est également accessible directement par **www.paca.ecologie.gouv.fr/ZNIEFF**

Direction régionale de l'environnement
Provence Alpes Côte d'Azur
znieff
Inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Vous avez alors accès aux textes de références, aux explications et aux documents méthodologiques sur le programme ZNIEFF, ainsi qu'aux liens vers les fiches et les cartes des ZNIEFF.

› CHEMIN N° 2 pour avoir accès à toutes les données disponibles par commune :

Cliquer dans le menu de gauche la rubrique « Information géographique », puis sur « Données communales ».

Inventaires et protections réglementaires de l'environnement
Région Provence Alpes Côte d'Azur
LARCHE (04100)
Risques majeurs (sur la Base PRIM.NET)
Arrêtés préfectoraux de biotope : NEANT
ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
ZNIEFF terrestres de type 1 : 3
ZNIEFF terrestres de type 2 : 2
ZNIEFF marines de type I : NEANT
ZNIEFF marines de type II : NEANT

Pour chaque commune, ou pour un département entier, vous avez alors accès aux listes de zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel (*), avec pour chacun : le texte de classement et/ou la fiche descriptive ; la carte individuelle au format A4.

› CHEMIN N° 3 pour superposer la cartographie des ZNIEFF avec les autres informations géographiques, par le module cartographique :

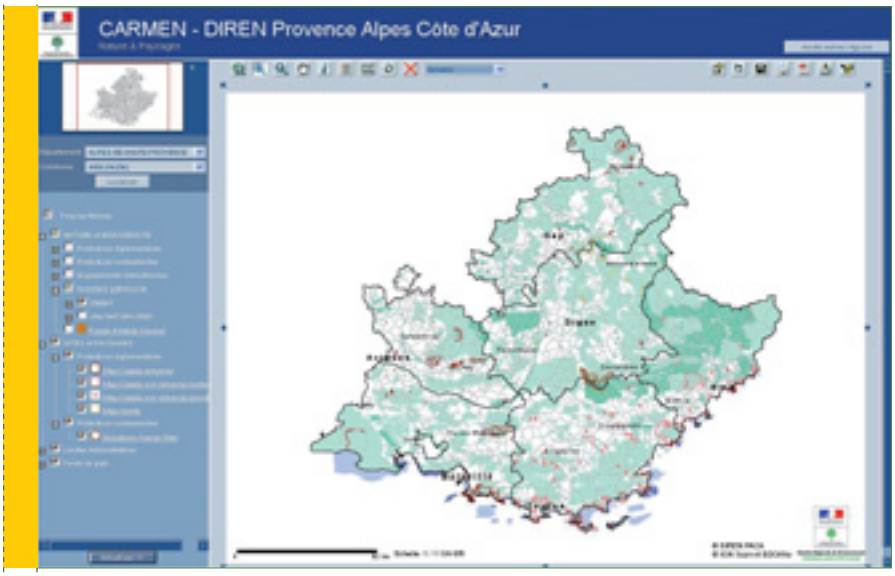

Cliquer dans le menu de gauche la rubrique « Information géographique », puis sur « Cartographie interactive ». Le module de cartographie permet de superposer les données choisies [couches disponibles (*)], de faire varier les superpositions et les échelles, sur tout le territoire régional. Les ZNIEFF peuvent être agrandies jusqu'à la précision du 1/25 000.

(*) : notamment , Réserves naturelles, Arrêtés de Biotope, Sites classés et inscrits, ZNIEFF, Réseau NATURA 2000, Parc National, Parc Naturel Régional.

Grande Aigrette - *Ardea alba* / GECEM - F. Dhermain

QUE CONTIENT LA FICHE DESCRIPTIVE ZNIEFF ?

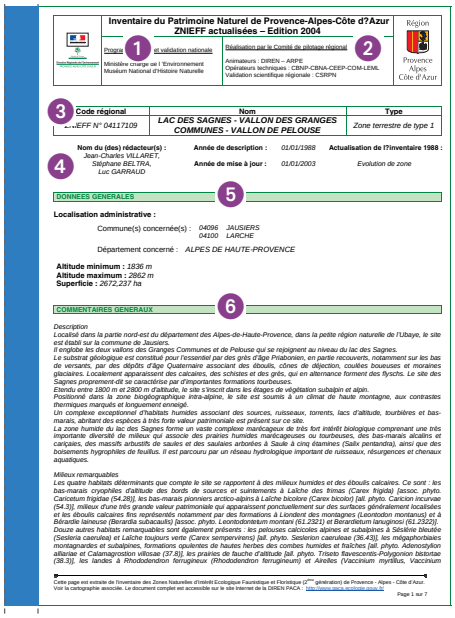

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées – Edition 2004

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Programme 1 et validation nationale
Ministère chargé de l'Environnement
Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional 2
Animateurs : DIREN – ARPE
Opérateurs techniques : CBNP-CBNA-CEEP-COM-LEML
Validation scientifique régionale : CSRPN

3 Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 04117109	LAC DES SAGNES - VALLON DES GRANGES COMMUNES - VALLON DE PELOUSE	Zone terrestre de type 1

4 Nom du (des) rédacteur(s) : Jean-Charles VILLARET, Stéphane BELTRA, Luc GARRAUD
Année de description : 01/01/1988
Actualisation de l'Inventaire 1988 :
Année de mise à jour : 01/01/2003
Evolution de zone

5 DONNEES GENERALES

Localisation administrative :
Commune(s) concernée(s) : 04096 JAUSIERS, 04100 LARCHE
Département concerné : ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Altitude minimum : 1836 m
Altitude maximum : 2862 m
Superficie : 2672,237 ha

6 COMMENTAIRES GENERAUX

Description
Localisé dans la partie nord-est du département des Alpes-de-Haute-Provence, dans la petite région naturelle de l'Ubaye, le site est établi sur la commune de Jausiers.
Il englobe les deux vallons des Granges Communes et de Pelouse qui se rejoignent au niveau du lac des Sagnes.
Le substrat géologique est constitué pour l'essentiel par des grès d'âge Priabonien, en partie recouverts, notamment sur les bas de versants, par des dépôts d'âge Quaternaire associant des éboulis, cônes de déjection, coulées boueuses et moraines glaciaires. Localement apparaissent des calcaires, des schistes et des grès, qui en alternance forment des flyschs. Le site des Sagnes proprement-dit se caractérise par d'importantes formations tourbeuses.
Etendu entre 1800 m et 2800 m d'altitude, le site s'inscrit dans les étages de végétation subalpin et alpin.
Positionné dans la zone biogéographique intra-alpine, le site est soumis à un climat de haute montagne, aux contrastes thermiques marqués et longuement enneigé.
Un complexe exceptionnel d'habitats humides associant des sources, ruisseaux, torrents, lacs d'altitude, tourbières et bas-marais, abritant des espèces à très forte valeur patrimoniale est présent sur ce site.
La zone humide du lac des Sagnes forme un vaste complexe marécageux de très fort intérêt biologique comprenant une très importante diversité de milieux qui associe des prairies humides marécageuses ou tourbeuses, des bas-marais alcalins et caricaies, des mares/lits arbustifs de saules et des saulaies arborées à Saule à cinq étamines (Salix pentandra), ainsi que des boisements hygrophiles de feuillus. Il est parcouru par un réseau hydrologique important de ruisseaux, résurgences et chenaux aquatiques.

Milieux remarquables
Les quatre habitats déterminants que compte le site se rapportent à des milieux humides et des éboulis calcaires. Ce sont : les bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laîche des frimas (Carex frigida) [assoc. phyto. Caricetum frigidae (54.28)]; les bas-marais pionniers arctico-alpins à Laîche bicolore (Carex bicolor) [all. phyto. Caricion incurvae (54.3)], milieux d'une très grande valeur patrimoniale qui apparaissent ponctuellement sur des surfaces généralement localisées et les éboulis calcaires frais représentés notamment par des formations à Lizodent des montagnes (Leontodon montanus) et à Bérardie laineuse (Berardia subacaulis) [assoc. phyto. Leontodontetum montani (61.2321) et Berardietum lanuginosi (61.2322)].
Douze autres habitats remarquables sont également présents : les pelouses calcicoles alpines et subalpines à Seslérie bleutée (Sesleria caerulea) et Laîche toujours verte (Carex sempervirens) [all. phyto. Seslerion caeruleae (36.43)], les mégaphorbiaies montagnardes et subalpines, formations opulentes de hautes herbes des combes humides et fraîches [all. phyto. Adenostylion alliariae et Calamagrostion villosae (37.8)], les prairies de fauche d'altitude [all. phyto. Triseto flavescentis-Polygonion bistortae (38.3)], les landes à Rhododendron ferrugineux (Rhododendron ferrugineum) et Airelles (Vaccinium myrtillus, Vaccinium

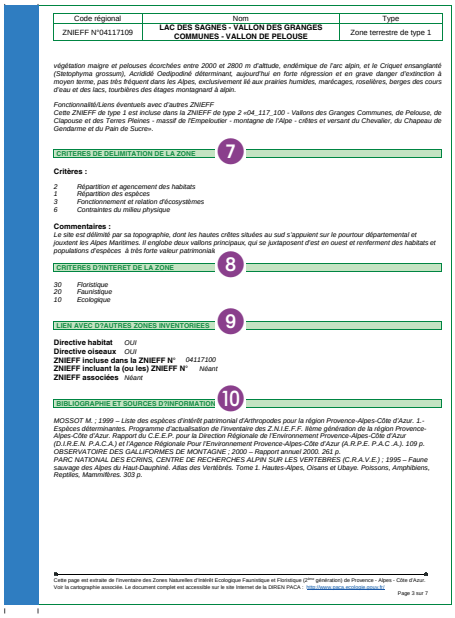

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N°04117109	LAC DES SAGNES - VALLON DES GRANGES COMMUNES - VALLON DE PELOUSE	Zone terrestre de type 1

végétation maigre et pelouses écorchées entre 2000 et 2800 m d'altitude, endémique de l'arc alpin, et le Criquet ensanglanté (Stetophyma grossum), Acrididé Oedipodiné déterminant, aujourd'hui en forte régression et en grave danger d'extinction à moyen terme, pas très fréquent dans les Alpes, exclusivement lié aux prairies humides, marécages, roselières, berges des cours d'eau et des lacs, tourbières des étages montagnard à alpin.

Fonctionnalité/Liens éventuels avec d'autres ZNIEFF
Cette ZNIEFF de type 1 est incluse dans la ZNIEFF de type 2 «04_117_100 - Vallons des Granges Communes, de Pelouse, de Clapouse et des Terres Pleines - massif de l'Empelouter - montagne de l'Alpe - crêtes et versant du Chevalier, du Chapeau de Gendarme et du Pain de Sucre».

7 CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :
2 Répartition et agencement des habitats
1 Répartition des espèces
3 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
6 Contraintes du milieu physique

Commentaires :
Le site est délimité par sa topographie, dont les hautes crêtes situées au sud s'appuient sur le pourtour départemental et jouxtent les Alpes Maritimes. Il englobe deux vallons principaux, qui se juxtaposent d'est en ouest et renferment des habitats et populations d'espèces à très forte valeur patrimoniale

8 CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

30 Floristique
20 Faunistique
10 Ecologique

9 LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

Directive habitat OUI
Directive oiseaux OUI
ZNIEFF incluse dans la ZNIEFF N° 04117100
ZNIEFF incluant la (ou les) ZNIEFF N° Néant
ZNIEFF associées Néant

10 BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

MOSSOT M. ; 1999 – Liste des espèces d'intérêt patrimonial d'Arthropodes pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 1.- Espèces déterminantes. Programme d'actualisation de l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. 1ème génération de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rapport du C.E.E.P. pour la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (D.I.R.E.N. P.A.C.A.) et l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (A.R.P.E. P.A.C.A.), 109 p.
OBSERVATOIRE DES GALLIFORMES DE MONTAGNE ; 2000 – Rapport annuel 2000. 261 p.
PARC NATIONAL DES ECRINS, CENTRE DE RECHERCHES ALPIN SUR LES VERTEBRES (C.R.A.V.E.) ; 1995 – Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné. Atlas des Vertébrés. Tome 1. Hautes-Alpes, Orsans et Ubaye. Poissons, Amphibiens, Reptiles, Mammifères. 303 p.

Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (2ème génération) de Provence - Alpes - Côte d'Azur.
Voir la cartographie associée. Le document complet est accessible sur le site Internet de la DIREN PACA : http://www.paca.ecologie.gouv.fr/
Page 3 sur 7

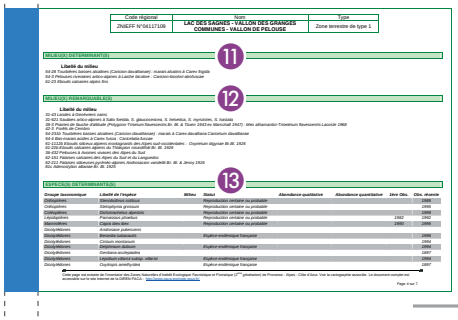

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N°04117109	LAC DES SAGNES - VALLON DES GRANGES COMMUNES - VALLON DE PELOUSE	Zone terrestre de type 1

11 MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Libellé du milieu
64.28 Tourbières basses alcalines (Caricion davallianae) : marais alcalins à Carex frigida
64.3 Prés/ourets humides arctico-alpins à Laîche bicolore : Caricion bicolori-atrofuscae
62.23 Eboulis calcaires alpins frais

12 MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Libellé du milieu
31-43 Landes à Genévriers nains
31-622 Saulaies arctico-alpines à Salix herbacea, S. glaucosericea, S. helvetica, S. myrsinites, S. hastata
31-8121 Pelouses alpines calcicoles et basophiles (Potygalo-Trifolion fleurkeanici Br.-Bl. & Traxler 1943/ex Marschall 1947) : Mes alhamarion-Trisetetum flavescentis Lauscher 1968
42-5 Forêts de Conifères
64-2311 Tourbières basses alcalines (Caricion davallianae) : marais à Carex davalliana Caricetum davallianae
64-2312 Tourbières basses alcalines à Laîche des frimas
62-112/3b Eboulis calcaires alpins montagnards des Alpes sud occidentales : Oxytropion digynae Br.-Bl. 1926
62-220 Eboulis calcaires alpins du Thlaspion rotundifolii Br.-Bl. 1926
62-2211 Pelouses calcaires des Alpes du Sud : Festucion variae
62-2312 Pelouses calcaires des Alpes du Sud et du Languedoc
62-211 Pelouses calcaires pyrénéo-alpines Androsacetum vandellii Br.-Bl. & Jenny 1926
62-x Adenostylion alliariae Br.-Bl. 1926

13 ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Milieu	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Coléoptères	Bembidion celtarii		Reproduction certaine ou probable				1998
Coléoptères	Stenolophus grossus		Reproduction certaine ou probable				1998
Coléoptères	Bembidion(Peryphus) alpestris		Reproduction certaine ou probable				1998
Lépidoptères	Parnassius phoebus		Reproduction certaine ou probable			1952	1952
Orthoptères	Stethophyma grossum		Reproduction certaine ou probable			1998	1998
Orthoptères	Arcyptera fusca(=microptera)						
Orthoptères	Bryodema tuberculata		Enjeux écologique européen				1998
Orthoptères	Criotettix bolivari		Enjeux écologique européen				1952
Orthoptères	Dociostaurus brevicollis		Enjeux écologique européen				1998
Orthoptères	Gomphocerus sibiricus		Enjeux écologique européen				1997
Orthoptères	Omocestus(=Stauroderus) scalaris		Enjeux écologique européen				1998
Orthoptères	Oxythyrea austriaca		Enjeux écologique européen				1997

Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (2ème génération) de Provence - Alpes - Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Le document complet est accessible sur le site Internet de la DIREN PACA : http://www.paca.ecologie.gouv.fr/
Page 4 sur 7

Fiche descriptive

1. Mention des maîtres d'ouvrage de l'inventaire (DIREN et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).
2. Mention des animateurs, des opérateurs techniques chargés de l'inventaire et du conseil scientifique responsable de la validation scientifique régionale.
3. Eléments d'identification de la ZNIEFF : code régional, nom et type.
4. Données concernant l'inventaire : rédacteurs, année de première description, mise à jour de l'inventaire.
5. **Données générales :** commune, superficie, altitude.
6. **Commentaires généraux :** description explicite de la zone et de son intérêt (flore et habitats naturels, faune). Le cas échéant, la mention «pas d'habitat déterminant connu» ou «pas d'espèce déterminante connue» précise les limites de la connaissance.
7. **Critères de délimitation de la zone :** typologie et commentaires : ils argumentent les limites du périmètre de la ZNIEFF par rapport à des critères de répartition des espèces, de contraintes du milieu physique, de degré d'artificialisation du milieu ou de pression d'usage et de répartition des espèces.
8. **Critères d'intérêt de la zone** (typologie).
9. **Lien avec d'autres zones inventoriées :** il indique les interactions éventuelles avec d'autres zones inventoriées [autres ZNIEFF, zonages au titre des directives «Habitats» (SIC et pSIC) et «Oiseaux» (ZICO et ZPS)] au moment de la rédaction de la fiche. **Chaque zonage étant évolutif, il convient d'actualiser cette information à l'aide de la cartographie interactive.**
10. **Bibliographie et sources d'information** (carnets de terrain, herbiers).
11. 12. **Milieu(x) déterminant(s) et remarquable(s) :** la liste des **habitats déterminants et remarquables** présents est établie selon la nomenclature et la numérotation «CORINE Biotope», référence commune aux directives européennes.
13. **Espèce(s) déterminante(s) :** les listes des espèces déterminantes et remarquables présentes ; elles indiquent, outre les éléments de classification et de nomenclature, les informations disponibles sur le milieu, le statut, l'abondance et les dates d'observation.

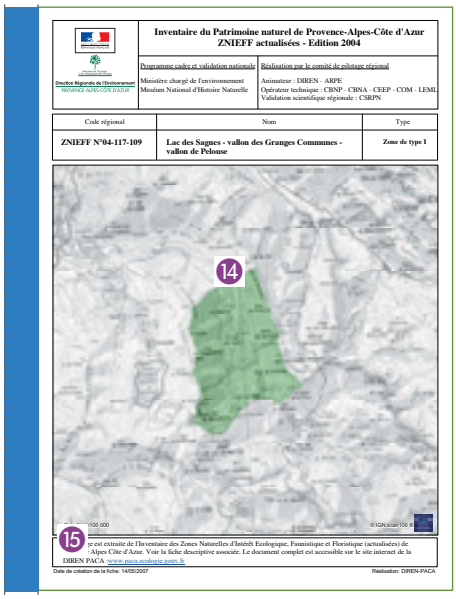

Inventaire du Patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées - Edition 2004

Programme cadre et validation nationale : Ministère chargé de l'Environnement, Muséum National d'Histoire Naturelle
Réalisation par le comité de pilotage régional : Animateur : DIREN - ARPE ; Opérateur technique : CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML ; Validation scientifique régionale : CSRPN

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N°04-117-109	Lac des Sagnes - vallon des Granges Communes - vallon de Pélouse	Zone de type 1

14

15 Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Le document complet est accessible sur le site internet de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création de la fiche: 14/05/2007 — Réalisation: DIREN-PACA

Le contour cartographique

14 **Cartographie de la ZNIEFF** (en vert), au format A4, et donc à une échelle variable. Le contour est visualisable jusqu'au 1/25 000 par le module de cartographie.

15 Le bandeau de bas de page indique le lien entre la fiche descriptive et la carte, ainsi que l'adresse du site de la DIREN où l'inventaire est consultable en ligne.

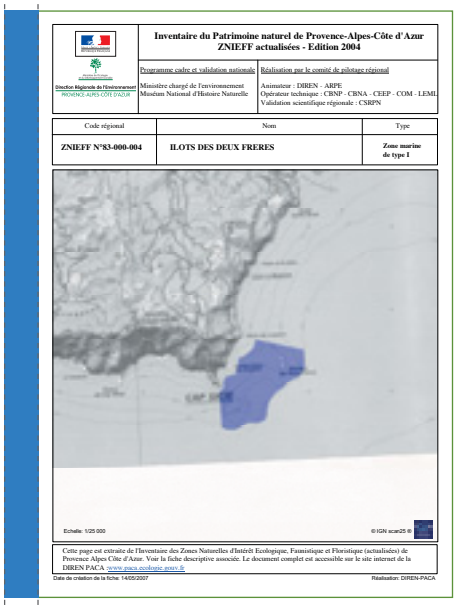

Inventaire du Patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées - Edition 2004

Programme cadre et validation nationale : Ministère chargé de l'Environnement, Muséum National d'Histoire Naturelle
Réalisation par le comité de pilotage régional : Animateur : DIREN - ARPE ; Opérateur technique : CBNP - CBNA - CEEP - COM - LEML ; Validation scientifique régionale : CSRPN

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N°83-000-004	ILOTS DES DEUX FRERES	Zone marine de type 1

Echelle: 1/25 000 — ©IGN scan25 ®

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la fiche descriptive associée. Le document complet est accessible sur le site internet de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création de la fiche: 14/05/2007 — Réalisation: DIREN-PACA

Les ZNIEFF marines

Les fiches descriptives des **ZNIEFF marines** comprennent des rubriques communes avec les ZNIEFF terrestres, mais aussi certaines **rubriques spécifiques au milieu marin** :

- hydrologie et hydrodynamique,
- description (géomorphologie, milieux, lithologie, granulométrie, statuts de propriété, activités humaines, mesures de protection),
- principales biocénoses par niveaux,
- intérêts patrimoniaux et fonctionnels,
- facteurs anthropiques et naturels influençant l'évolution de la zone,
- conditions de conservation du milieu.

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées - Edition 2004

Programme cadre et validation nationale : Ministère chargé de l'Environnement, Muséum National d'Histoire Naturelle
Réalisation par le Comité de pilotage régional : Animateurs : DIREN - ARPE ; Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM - LEML ; Validation scientifique régionale : CSRPN

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-000-004	ILOTS DES DEUX FRÈRES	Zone marine de type 1

Nom du (des) rédacteur(s): S. RUITTON, D. BELLAN-SANTINI
Année de description: 2001
Année de mise à jour:
Actualisation de l'inventaire : Nouvelle zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative
Communes concernées: 83126 LA SEYNE-SUR-MER
Département concerné: Var
Quartier maritime: Toulon
Prud'homie:
Profondeur mini (m): 0
Profondeur maxi (m): 50
Superficie (Ha): 66.94

COMMENTAIRES GENERAUX

Les îlots des deux frères et l'ensemble des hauts fonds se trouvant à proximité constituent une zone de grand intérêt paysager et écologique. Cet ensemble représente la zone la plus intéressante à proximité du Cap Sicié. Les conditions locales, forte houle du large, eau renouvelée constamment, devraient permettre de maintenir la qualité des fonds et une bonne biodiversité sur le site pour la faune fixée et le peuplement de poissons.

HYDROLOGIE ET HYDRODYNAMISME

Exposition houle, vagues: *Très exposé*
Salinité: *Normale*
Turbidité: *Variable*
Vitesse maximale des courants: *Forte*

DESCRIPTION

Géomorphologie

Intérieur	*Haut-fond*	*(01)*
	Ile marine	*(16)*
Périphérie	*Formations littorales rocheuses*	*(12)*
	Cap, pointe, presqu'île	*(13)*

Milieux

Intérieur	*eaux du plateau continental*	*(11.12)*
	récifs, communautés benthiques sur rochers	*(11.24)*
	récifs, concrétions organogéniques	*(11.25)*
	** herbiers de Posidonies*	*(11.34)*

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Le document complet est accessible sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Page 1 sur 4

Explication de la codification des ZNIEFF

Le numéro d'une ZNIEFF comprend 8 chiffres séparés en 3 parties :

partie 1
l'identification
du département

partie 2
l'identification
des ZNIEFF de type II

partie 3
l'identification
des ZNIEFF de type I

Dans les parties 2 et 3, les zones marines sont numérotées de 001 à 099 et les zones terrestres de 101 à 999, avec 000 en valeur nulle pour les zones marines et 100 en valeur nulle pour les zones terrestres.

Cette numérotation permet :

- la localisation départementale,
- la distinction entre les zones marines et les zones terrestres,
- l'identification du type de ZNIEFF (type II ou type I),
- l'identification du lien entre les zones qui se superposent. Lorsqu'une ZNIEFF de type I est incluse dans une ZNIEFF de type II, les deux numéros apparaissent. Précisons que l'inverse n'est pas possible : une ZNIEFF de type II ne peut pas être incluse dans une ZNIEFF de type I.

Quelques exemples :

- 13-005-000 = ZNIEFF marine de type II
- 13-000-015 = ZNIEFF marine de type I
- 13-010-008 = ZNIEFF marine de type I incluse dans une ZNIEFF marine de type II (dont le N° est 13-010-000)
- 05-129-100 = ZNIEFF terrestre de type II
- 05-100-154 = ZNIEFF terrestre de type I
- 05-101-106 = ZNIEFF terrestre de type I incluse dans une ZNIEFF terrestre de type II (dont le N° est 05-101-100)

Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros
F. Schwaab

Tulipe de Guillestre
Tulipa platystigma
CBNA- L. Quelin

Lézard ocellé
Lacerta lepida
ECOMED

Nigelle des champs
Nigella arvensis
CBNA- J.P. Dalmas

Ancolie de Bertoloni - *Aquilegia bertolonii* / CBNA - J.C. Villaret

6 COMMENT BIEN UTILISER L'INVENTAIRE ZNIEFF ?

6.1 Un outil de connaissance, d'aide à la décision et de communication

Facile d'accès, mis à jour régulièrement, l'inventaire des ZNIEFF est à la fois un outil de connaissance, un outil d'aide à la décision et un outil permettant la communication et la sensibilisation. Il donne une première évaluation de la biodiversité des territoires.

L'inventaire ZNIEFF est :	L'inventaire ZNIEFF n'est pas :
— un zonage des territoires et des espaces d'intérêt écologique majeur, — un outil de connaissance scientifique des milieux terrestres et marins, de la faune et de la flore, — un outil de partage des connaissances, — un outil d'aide à la décision pour les élus et les maîtres d'ouvrage publics et privés.	— un zonage d'espaces protégés, — une description exhaustive, — un outil direct de vulgarisation, — un outil suffisant pour l'analyse des impacts des projets.

L'inventaire ZNIEFF est destiné à faciliter la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et peut être valorisé pour faire connaître le patrimoine naturel. Les données de l'inventaire sont nécessaires et suffisantes pour avoir un premier « état des lieux » et une première « alerte » sur les enjeux de protection du patrimoine naturel. Cependant, elles ne dispensent pas **d'approfondir la connaissance à l'échelle des projets** avec des outils plus spécialisés, des études complémentaires, des références à des listes d'espèces protégées, et avec l'appui de spécialistes de l'écologie.

UN INVENTAIRE SCIENTIFIQUE, SANS PORTÉE JURIDIQUE DIRECTE

Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique, mais l'existence d'une ZNIEFF peut être invoquée pour fonder l'interdiction d'un aménagement ou la légalité d'un acte administratif, soit en raison de la qualité du milieu naturel décrit, soit parce que la ZNIEFF recèle des espèces protégées. Dans ce cas, ce n'est pas la ZNIEFF qui fonde l'interdiction, mais l'intérêt du milieu naturel et/ou la présence d'une espèce protégée.

6.2 Les ZNIEFF et les documents d'urbanisme et de planification

Les différents documents de planification d'aménagement du territoire fixent les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la structuration des espaces urbanisés. Ainsi les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser d'une part, et les espaces naturels et agricoles ou forestiers d'autre part. Ils doivent en particulier être conçus de manière à supprimer ou réduire significativement les incidences de leurs orientations sur la biodiversité. Pour ce faire, l'inventaire ZNIEFF (fiches descriptives et cartographie) est directement utilisable pour déterminer et localiser les espaces d'intérêt patrimonial à protéger. Il fait partie des documents « portés à connaissance » par l'État.

Lors de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), une commune peut ainsi s'appuyer sur l'inventaire ZNIEFF pour élaborer le volet « milieu naturel » du PLU. L'inventaire constitue ainsi un des outils d'aide à la décision et donne une légitimité aux choix politiques lorsque la collectivité invoque la nécessité de préserver les milieux naturels qu'elle abrite sur son territoire.

CAS PRATIQUE

LA COMMUNE DE PLAN D'AUPS

Pour réviser son PLU, la commune de Plan d'Aups légitime ses choix d'urbanisation future en se servant de l'inventaire ZNIEFF : l'inventaire a d'abord été utilisé pour déterminer les zones inconstructibles, dont la plupart ont été classées en zones N dans le PLU ; des secteurs auparavant constructibles sont ainsi devenus inconstructibles. La commune a ensuite utilisé l'inventaire ZNIEFF dans le cadre de l'étude de fréquentation du massif de la Sainte-Baume, et compte le faire pour plusieurs projets : ouverture de sentiers forestiers, construction d'une maison de la forêt.

CAS PRATIQUE

LA COMMUNE D'HYÈRES

La commune d'Hyères planifie son urbanisation future en s'appuyant sur l'inventaire des ZNIEFF, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme : *« La préservation du patrimoine naturel est une priorité pour la commune. On est dans un secteur très riche, unique, on doit le préserver. L'inventaire des ZNIEFF constitue la base de la connaissance de la nature, mais il n'est pas opposable aux tiers. Il est donc nécessaire de protéger ces espaces dans les documents d'urbanisme de la commune »* (l'adjoint à l'environnement).

Salins d'Hyères : Etang des Pesquiers
ZNIEFF N° 83-100-134
ECOMED - J.M. Salles

De même, à l'échelle intercommunale, l'inventaire ZNIEFF peut contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé grâce à la caractérisation du patrimoine naturel, et devient un outil d'aide à la décision pour l'élaboration des plans et programmes d'aménagement.

L'inventaire est également utilisé pour contribuer à l'évaluation environnementale, à laquelle sont soumis les PLU et les SCOT au titre des articles L. 121-10 à L. 121-15 du code de l'urbanisme. L'évaluation environnementale doit notamment démontrer que les orientations retenues ne détruisent et ne détériorent pas les espaces abritant des habitats naturels de valeur, ne remettent pas en cause leurs fonctionnalités écologiques et ne perturbent pas les espèces d'intérêt patrimonial. Elle doit prévoir les mesures pour en supprimer, réduire et compenser les incidences dommageables. Certains plans et programmes autres que les documents d'urbanisme, à l'échelle régionale et départementale, doivent également faire l'objet d'une évaluation environnementale au titre des articles L. 122-4 à 11 du code de l'environnement.

CAS PRATIQUE

PÔLE AZUR PROVENCE

La communauté d'agglomération Pôle Azur Provence fait de l'inventaire un outil systématique d'aide à la décision pour l'élaboration de ses plans, programmes et projets d'aménagement.

« Les milieux naturels et la richesse qu'ils renferment constituent une valeur ajoutée de notre territoire. Ce patrimoine se maintient encore actuellement malgré le mitage et les pressions qui s'exercent sur lui. Il est indispensable de protéger ce qui est remarquable sur notre territoire » (la chargée de mission environnement).

CAS PRATIQUE

NICE CÔTE D'AZUR

La communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur renforce les connaissances sur les ZNIEFF marines de son littoral grâce à son projet de contrat de baie : le dossier préalable du contrat de baie s'est appuyé sur l'inventaire ZNIEFF. Il a montré la nécessité d'approfondir le diagnostic et de réaliser une cartographie détaillée des biocénoses marines, des usages et des pressions sur le milieu marin, afin de définir des préconisations de gestion appropriées.

6.3 Les ZNIEFF et les projets d'aménagement

Quel que soit le projet envisagé, l'inventaire ZNIEFF constitue à la fois « un document d'alerte » sur les enjeux de protection du patrimoine naturel, un outil de prise en compte de la richesse patrimoniale et un outil d'aide à la décision. En amont du projet, il permet un premier positionnement afin de configurer le projet pour en réduire les impacts, si nécessaire ; il peut également être complété par des études de détail adaptées à l'échelle et aux enjeux du projet.

La plupart des installations, travaux, ouvrages et aménagements sont soumis à une étude d'impact au titre de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. L'étude d'impact est l'outil qui permet de vérifier la prise en compte du patrimoine naturel dans les projets. Si le projet est situé dans ou à proximité d'une ZNIEFF, l'inventaire constitue un outil appréciable de connaissance, mais qui doit être complété par des inventaires spécifiques en fonction des enjeux et de l'échelle de développement des projets : « fuseaux » de tracé pour une route, parcelles pour une ZAC, aire d'implantation et zone influencée par le rejet pour une station d'épuration.

En clair, le recours à l'inventaire ZNIEFF est nécessaire, mais pas suffisant pour évaluer les impacts directs et indirects d'un projet.

Dans certains cas, la prise en compte de la présence de ZNIEFF ou l'utilisation des informations disponibles dans les fiches permet d'améliorer la qualité environnementale des projets. L'inventaire ZNIEFF peut également servir de modèle de référence, notamment lors de réhabilitation ou du réaménagement des sites délaissés.

CAS PRATIQUE

PARC ÉOLIEN

À Bollène (Vaucluse), des inventaires détaillés, complémentaires de l'inventaire ZNIEFF, ont été nécessaires pour évaluer les impacts d'un parc éolien sur l'environnement. Si les ZNIEFF ont bien été prises en compte dans l'analyse de l'état initial de l'étude d'impact, l'échelle du projet a nécessité la réalisation d'études et d'inventaires écologiques complémentaires pour caractériser les milieux naturels et les espèces concernées. La Compagnie Nationale du Rhône, qui porte le projet, a installé un radar pour mieux comprendre le comportement des chauves-souris. Il permet la mesure simultanée des déplacements de chiroptères et des paramètres météorologiques, notamment la vitesse du vent.

CAS PRATIQUE

SITE DE CARRIÈRE

Un industriel s'appuie sur l'inventaire ZNIEFF pour caractériser le site d'extension d'une carrière et améliorer la connaissance du milieu naturel à l'échelle de son projet :

« Pour le projet d'extension de la carrière, il n'y avait pas d'outil plus précis que l'inventaire ZNIEFF. Celui-ci fournit une orientation précise aux inventaires de la faune et la flore à effectuer sur le terrain, notamment pour rechercher les espèces citées dans la fiche » (l'exploitant).

Un autre industriel a « copié » une ZNIEFF pour réaménager une carrière en fin d'exploitation : *« les inventaires ZNIEFF participent au développement d'une méthodologie de réaménagement que nous souhaitons appliquer à l'ensemble de nos sites »* (l'exploitant).

CAS PRATIQUE

CHANTIER NAVAL

Un chantier naval « propre » à La Ciotat, pour éviter la pollution de deux ZNIEFF marines : le site des travaux (reconstruction du quai, construction des pieux de soutènement de l'élévateur à bateaux) a été isolé par un écran immergé afin de confiner toute pollution chronique ou accidentelle à l'intérieur de la darse, évitant ainsi tout risque de pollution des ZNIEFF marines adjacentes. La conception même du chantier prévoit la collecte et le traitement de tous les déchets et effluents liquides afin de limiter l'impact sur le milieu marin.

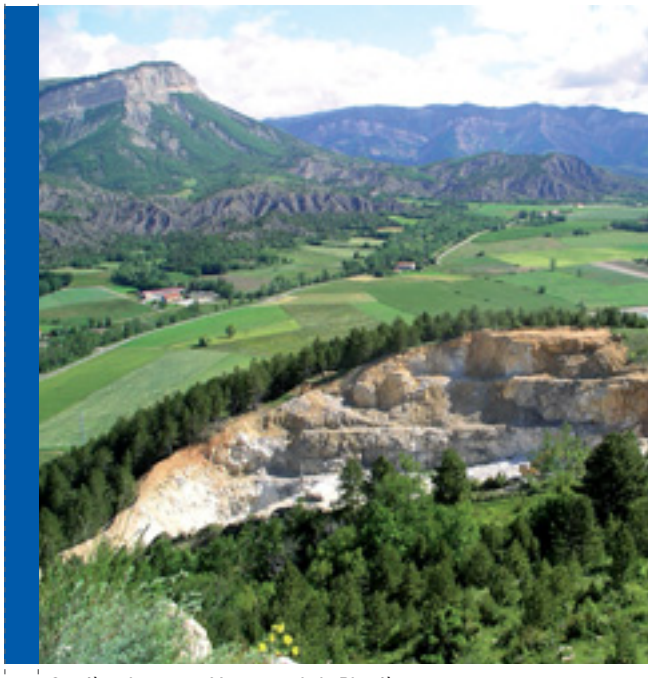

Carrière de gypse : Montagne de la Platrière
ZNIEFF N° 05-100-234
DRIRE

6.4 Les ZNIEFF, un outil de valorisation du patrimoine naturel

Au-delà de l'aide à la décision, l'inventaire ZNIEFF permet de faire connaître le patrimoine naturel du territoire, d'encourager une appropriation et donc, de susciter sa préservation par l'ensemble de la population. Il est ainsi possible de créer de multiples outils de sensibilisation et de communication permettant de diffuser les informations relatives au patrimoine naturel. Citons entres autres la possibilité de créer des cartes, des expositions, des sentiers de promenades et de randonnées, des guides, des sites Internet...

CAS PRATIQUE

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBÉRON

Le Parc naturel régional du Luberon met en ligne son atlas du patrimoine naturel :

La rubrique « Inventaires » donne la description et les cartes des 37 ZNIEFF du PNR et des secteurs de valeur biologique majeure. Cette diffusion de l'information favorise l'appropriation des valeurs du territoire par les communes adhérentes au Parc et facilite donc la mise en œuvre de la charte du parc.

CAS PRATIQUE

L'ASSOCIATION DU PAYS DES PAILLONS

Une association fait découvrir le patrimoine naturel du Pays des Paillons aux élus et à la population en publiant un guide et une carte des sentiers de randonnées :

« Une zone naturelle doit être considérée comme un patrimoine au même titre que le patrimoine bâti. Les inventaires ZNIEFF ont un rôle éducatif et social. Quand on comprend son territoire, on peut mieux se positionner et être en harmonie avec son milieu » (l'association).

CAS PRATIQUE

LE PAYS D'AIX

La communauté d'agglomération du Pays d'Aix réalise sa charte de l'environnement :

« L'inventaire des ZNIEFF a été intégré à l'état des lieux pour évaluer le patrimoine naturel du territoire du Pays d'Aix. La consultation de ces inventaires est logique et systématique. Ce sont les seules données facilement accessibles sur les milieux naturels » (la responsable du service écologie urbaine).

Montagne Ste Victoire - *ZNIEFF N° 13-118-100*
© Grand Site Ste Victoire

CAS PRATIQUE

LA VILLE DE GAP

La ville de Gap sensibilise le public à son patrimoine naturel par un sentier de découverte et un guide explicatif des paysages et de la flore inspirés de l'inventaire ZNIEFF :

« Le guide des paysages et de la flore des Balcons du Gapençais recense les richesses mises en évidence par l'inventaire des ZNIEFF. Son objectif est de sensibiliser le grand public sur la richesse biologique du secteur. Le public apprécie grandement le patrimoine naturel et prend plaisir à se promener dans des milieux préservés » (l'élue déléguée à l'environnement).

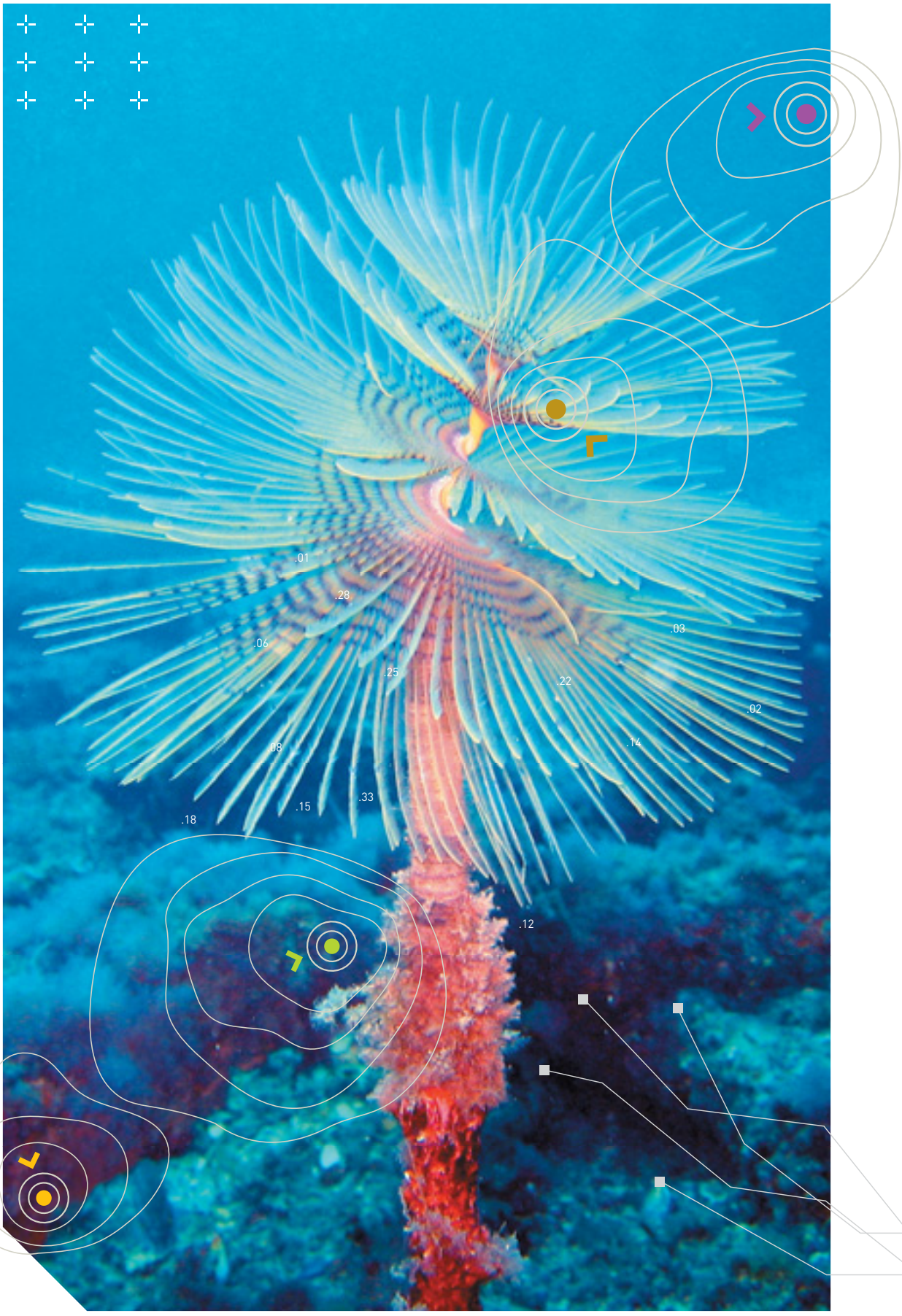

Spirographe - *Sabella spallanzanii* / S. Ruitton

7 L'ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE ZNIEFF

7.1 Pourquoi actualiser l'inventaire des ZNIEFF ?

L'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF a permis la prise en compte :

- de l'évolution de la connaissance régionale sur la répartition de la faune et de la flore et des habitats naturels,
- des progrès des connaissances scientifiques en écologie, et des outils d'exploitation des données,
- d'une harmonisation méthodologique nationale.

Des précisions sur la méthodologie sont disponibles dans la notice de présentation de l'inventaire ZNIEFF, accessible par le site Internet de la DIREN PACA.

UNE ACTUALISATION, MAIS PAS UN NOUVEL INVENTAIRE

Les enseignements du premier inventaire, l'amélioration des outils informatiques (Systèmes d'Information Géographique, bases de données) et l'évolution des concepts (notamment la prise en compte de la notion d'habitat naturel), ont permis d'améliorer la méthode d'inventaire. En particulier, l'inventaire actualisé :

- mentionne les espèces ou habitats déterminants présents, à partir d'une liste régionale pré-établie,
- précise les critères de délimitation de chaque ZNIEFF,
- permet une plus grande précision du fait du changement d'échelle : 1/25 000 au lieu de 1/100 000.

Question de mots...

Les évolutions de méthode ainsi que l'écart de calendrier séparant les deux inventaires ont conduit à parler de modernisation de l'inventaire et de ZNIEFF de 2e génération. Tous ces vocables recouvrent le même processus, celui de l'actualisation des ZNIEFF.

7.2 Quels sont les résultats pratiques de l'actualisation ?

Le travail de délimitation s'est appuyé sur le zonage du premier inventaire. Toutefois, le changement d'échelle et l'intégration de nouvelles données de terrain ont entraîné la modification de la majorité des ZNIEFF. L'actualisation des ZNIEFF a ainsi conduit à **l'augmentation globale de la part du territoire couvert par l'inventaire** :

- + 14 % pour la superficie des ZNIEFF terrestres,
- + 52 % en nombre de zones (terrestres et marines), augmentation également liée au changement d'échelle (affinage des délimitations).

Au-delà de cette augmentation globale, il faut retenir que la majorité des ZNIEFF ont été redéfinies dans leurs contours, certaines ont changé de type (I ou II) mais seulement un petit nombre d'entre elles a été supprimé.

7.3 Pourquoi certaines ZNIEFF ou parties de ZNIEFF du premier inventaire ne font-elles pas partie de l'inventaire actualisé ?

Certaines ZNIEFF ont en effet changé de type ou de nom ou n'ont pas été reconduites dans l'inventaire actualisé. En général, c'est l'évolution de la connaissance et de la méthodologie (échelle, listes de référence) qui font qu'un territoire donné est décrit différemment. Plusieurs causes peuvent ainsi expliquer l'écart constaté :

- Le changement d'échelle, du 1/100 000 vers le 1/25 000, permet une délimitation plus fine. A titre d'exemple, le passage au 1/25 000 permet de mieux éviter les zones non naturelles.
- L'inventaire actualisé utilise la typologie (type I et type II) avec plus de rigueur. Dans l'ensemble, les zones hétérogènes ou marquées par l'anthropisation, les grands massifs, les aires d'espèces à grand rayon d'action, y sont décrites comme des ZNIEFF de type II. Ceci n'enlève rien à leur intérêt, mais met l'accent sur d'autres aspects à valoriser et à maintenir, comme le rôle de ces espaces et leur fonctionnalité.
- Pour certaines zones, les espèces connues ne permettent plus de justifier le maintien d'une ZNIEFF, au regard des critères retenus.
- Plus rarement, l'intérêt biologique de certaines ZNIEFF a fortement diminué. Lorsque c'est le cas, la rigueur scientifique et la crédibilité de l'inventaire exigent d'en rendre compte.
- Les zones décrites pour leur intérêt géologique n'ont pas été conservées lors de l'actualisation. Elles feront l'objet d'un inventaire spécifique, en cours de réalisation.

7.4 Quels sont les liens entre les ZNIEFF et les autres zonages ?

Un territoire décrit en ZNIEFF est souvent concerné par d'autres zonages relatifs au patrimoine naturel, issus soit d'autres inventaires de connaissance, soit de l'application des différents programmes, labels et réglementations tels que parc national, arrêté de biotope, réserve naturelle, site classé, parc naturel régional, réseau de sites Natura 2000.

Même s'ils sont parfois très proches, il n'y a pas nécessairement superposition exacte entre les périmètres des ZNIEFF et les espaces protégés ou les sites Natura 2000.
Les différences entre ces zonages peuvent s'expliquer par :

- La différence des champs d'inventaires : les listes d'espèces et d'habitats pour les ZNIEFF sont ainsi différentes des listes figurant en annexe des directives «Habitats» et «Oiseaux» sur lesquelles est basé le réseau de sites Natura 2000.
- Le processus de définition de ces zonages (fondement scientifique uniquement dans le cas des ZNIEFF, concertation locale pour Natura 2000).
- Des niveaux de connaissances différents selon les dates d'inventaire.
- L'échelle de réalisation du zonage.

En permettant de superposer tous ces zonages, la cartographie interactive en ligne de la DIREN permet une clarification et une lecture globale des enjeux patrimoniaux sur un territoire.

Tourbière basse alcaline sous le lac d'Allos
Marais alcalin à Carex rostrata
DIREN - D. Meyer

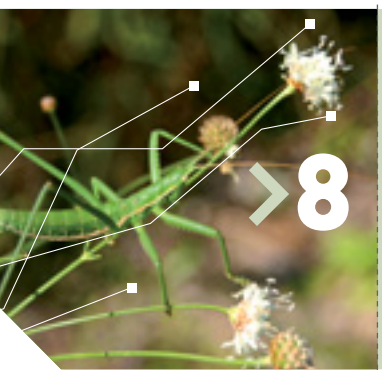

8 LES ACTEURS DE L'INVENTAIRE ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un programme national, qui repose sur une organisation régionalisée. Sa mise en œuvre fait appel à différents opérateurs qui ont chacun un domaine de compétence et un champ d'intervention spécifiques.

8.1 Les acteurs à l'échelle nationale

La Direction de la Nature et des Paysages du ministère chargé de l'environnement.

- Maître d'ouvrage de l'inventaire, elle détermine la politique nationale de développement de l'inventaire national du patrimoine naturel.
- Elle fournit à la DIREN PACA les directives administratives et les outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de suivi méthodologique ZNIEFF. Elle contribue au financement du programme.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

- Il conçoit et propose le programme et la stratégie de développement de l'inventaire.
- Il assure la coordination méthodologique aux plans scientifique et technique ainsi que la gestion informatique de la base de données nationale, en liaison avec les DIREN.
- Il recueille les données en provenance de l'ensemble des régions et les valide en s'assurant de leur cohérence avec la méthodologie nationale, et de leur homogénéité régionale.
- Il constitue le fichier national de référence.

8.2 Les acteurs à l'échelle régionale

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur est maître d'ouvrage régional de l'inventaire ZNIEFF, chargée de sa coordination technique, administrative et financière en relation avec le niveau national. La DIREN est l'utilisateur privilégié du fichier régional par le « porter à connaissance » et la diffusion qu'elle en fait au travers des fiches descriptives, synthèses cartographiques et atlas.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur assure la co-maîtrise d'ouvrage, apporte une contribution financière, soutient le programme et valorise les utilisations possibles de l'inventaire.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est constitué de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique et leur connaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils proviennent des universités, des organismes de recherche, des sociétés savantes, des muséums régionaux...

- Le CSRPN veille principalement à une bonne application des méthodes de collecte et de traitement des données proposées par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Il examine l'ensemble des ZNIEFF de la région et assure la validation scientifique des listes régionales d'espèces et d'habitats déterminants ainsi que des propositions de ZNIEFF régionales.

Le Secrétariat Scientifique de l'Inventaire est composé du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) pour le domaine terrestre et du Centre Océanologique de Marseille (COM) pour le domaine marin. Il coordonne les travaux pour la réalisation pratique de l'inventaire, entre les maîtres d'ouvrage et les autres structures techniques conventionnées : Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), Centre d'Etude des Ecosystèmes de Provence (CEEP), Laboratoire d'Environnement Littoral et Marin (LELM). S'appuyant sur un réseau de partenaires scientifiques et d'observateurs naturalistes, ces organismes ont assuré le recueil des informations et leur traitement en vue de l'élaboration des propositions, puis après validation par le CSRPN, leur mise en forme (rédactions des fiches, cartes et listes).

La communauté scientifique et naturaliste régionale

Il faut souligner le rôle majeur des contributeurs directs, naturalistes amateurs ou spécialistes. L'inventaire du patrimoine naturel de la région Provence Alpes Côte d'Azur est une opération d'envergure ayant mobilisé, sur plusieurs années, de nombreux participants, pour la plupart bénévoles. **Cet inventaire n'aurait pu se faire sans leur contribution et la mise à disposition directe d'un grand nombre de données sur le milieu naturel, résultant de leurs observations.**

Zygène d'Occitanie
Zygaena occitanica
Proserpine - N. Maurel

Lycopode à rameaux d'un an
Lycopodium annotinum
CBNA - J.C. Villaret

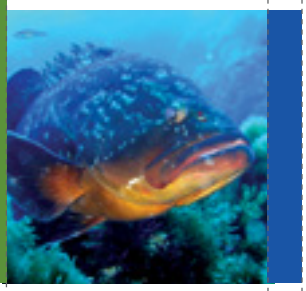

Mérou brun
Epinephelus marginatus
S. Ruitton

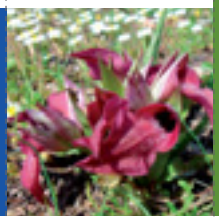

Sérapias négligé
Serapias neglecta
DIREN – R. Rolland

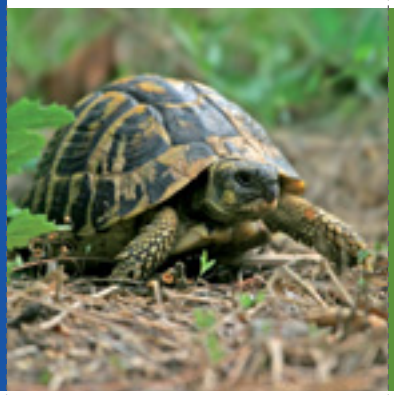

Tortue d'Hermann
Testudo Hermanni
GECEM - F. Dhermain

http://www.paca.ecologie.gouv.fr

le site internet de la DIREN PACA

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

CBNA Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance
CBNMP Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
CEEP Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence
COM Centre Océanologique de Marseille
CSRPN Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DEDDA Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture
DIREN Direction régionale de l'Environnement
PACA Provence-Alpes-Côte d'Azur
LEML Laboratoire de l'Environnement Marin et Littoral (Faculté des Sciences de Nice)
MNHN Muséum National d'Histoire Naturelle
PLU Plan Local d'Urbanisme
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
SIC Site d'intérêt communautaire (directive « Habitats »)
pSIC Proposition de SIC
UICN Union Internationale de la Conservation de la Nature
ZAC Zone d'Aménagement Concerté
ZICO Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux
ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS Zone de Protection Spéciale (directive « Oiseaux »)
ZSC Zone Spéciale de Conservation (réseau Natura 2000)

RÉFÉRENCEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur - ZNIEFF actualisées - Ministère de l'Écologie et du Développement Durable / DIREN PACA ; Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur / ARPE ; Comité de pilotage régional (CBNP, CBNA, CEEP, COM, LEML) et CSRPN PACA : notice de présentation ; fiches descriptives ; cartes.

Rédaction
D. Meyer - DIREN (coordination)
J.P. Hetier - BRLi
P. Michel - BCEOM
DEDDA - Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation graphique
Agence Canopée
Mise en œuvre de l'éco-conception

Impression
Imprimerie Vallière, labellisée Imprim'Vert
Encres végétales - Papier 100 % recyclé

Légendes et crédits des photos de titres
p. 4 **Corb noir** - *Sciaena umbra* - S. Ruitton
p. 6 **Azuré de la sanguisorbe** - *Maculinea telejus* Proserpine - N. Maurel
p. 8 **Fourrés salés méditerranéens : formation à Sarcocornia fruticosa** CBNMP - B. Huynh-Tan
p. 12 **Genêt à feuilles de lin** - *Genista linifolia* DIREN - D. Meyer
p. 16 **Sonneur à ventre jaune** - *Bombina variegata* ECOMED - Y. Braud
p. 20 **Herbier de Posidonies** - *Herbier à Posidonia oceanica* S. Ruitton
p. 26 **Flamant rose** - *Phœnicopterus ruber* ECOMED - F. Pawlowski
p. 28 **Magicienne dentelée** - *Saga pedo* Proserpine - E. Bourru
p. 30 **Côte rocheuse de Porquerolles** *Falaises maritimes siliceuses ZNIEFF N° 83-161-100* ECOMED - J.M. Salles

Juillet 2007

Gentiane des marais - *Gentiana pneumonanthe* / CBNA - J.C. Villaret

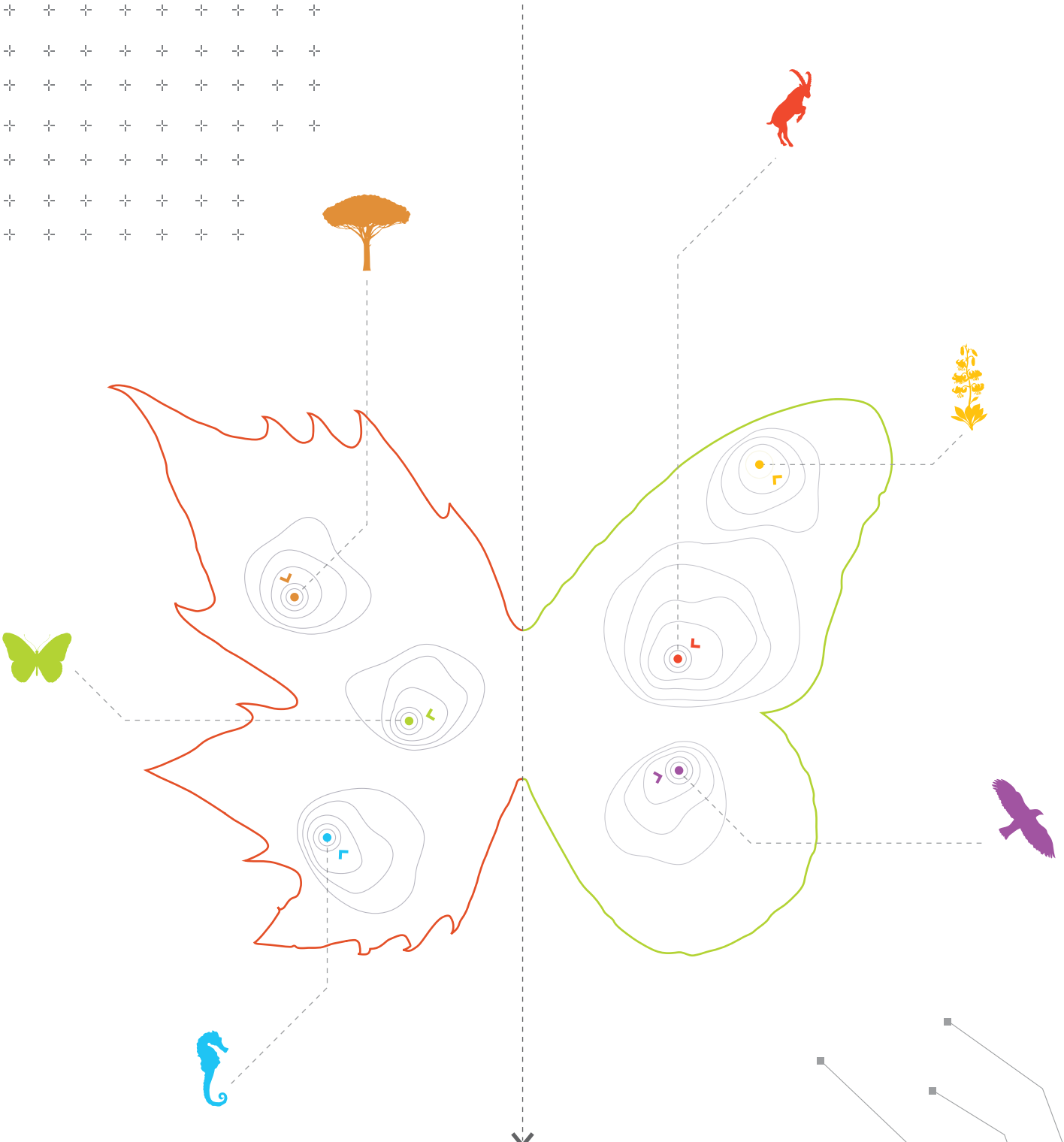

znieff

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Direction régionale de l'environnement
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Canopée
N° Indigo 0 820 821 144